

# TOURNOI des remparts

9 & 10 mars

2019

Salle Némée à Dinan

DH / DD / DM

SH / SD

Tout joueur jusqu'à N2

**BCQ**  
Badminton Club Quévertois



*9 terrains - Salle chauffée*

[BCQUEVERTOIS@GMAIL.COM](mailto:BCQUEVERTOIS@GMAIL.COM)





# Badminton Club Quévertois

## 4<sup>e</sup> Tournoi des Remparts

Tournoi de Simples, Doubles et Mixtes

Répartition dans les tableaux à la moyenne  
et non par série.

N° d'autorisation : 18.BRET.22/TI.F./004

**Samedi 9 mars et  
Dimanche 10 mars 2019**

Salle des sports de  
Némée à Dinan

Renseignements et contacts sur : <http://club.quomodo.com/bcq22>



Le Badminton Club Quévertois a le plaisir de vous inviter à son

# Tournoi Simples, Doubles et Mixtes

N° d'Autorisation : 18.BRET.22/TI.F./004

**Samedi 9 et Dimanche 10 mars 2019**

**Dinan – Salle des sports de Némée - 9 terrains**

- **Tableaux:**

Les joueurs (jusqu'à N2 maxi ) seront répartis équitablement à la moyenne dans chaque tableau:

Les 12 premiers dans le tableau 1, les 12 suivants dans le tableau 2, etc

- **Horaires prévisionnels:**

Samedi : Accueil des joueurs à 8h30. Début des matchs à 9h00. Fin prévue 21h00.

Dimanche: Accueil des joueurs à 8h30. Début des matchs à 9h00. Fin prévue 19h00.

*Les horaires indicatifs des matchs seront affichés dans les salles. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer une heure avant l'heure indicative du match.*

- **Inscriptions :**

(date limite d'inscription: le 03 mars à minuit)

- **Pré-inscriptions possible par mail à l'adresse suivante :** [bcquevertois@gmail.com](mailto:bcquevertois@gmail.com)
- **L'inscription sera validée à réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement à l'adresse suivante :**

Vanlande Gaëlle  
11, rue du Clos Neuf  
Ploubalay  
22650 Beaussais/mer

- **Droits d'engagement : 12€ pour un tableau, 18 € pour deux.**

- **Juges Arbitres : Pierrick BARRILIER (principal) et Michel VANLANDE**

- **Gymnase : La compétition aura lieu à la salle omnisports de Némée à Dinan. Sur 9 terrains le samedi et le dimanche. Route de Dinard (près du cinéma)**



- **Volants** : Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de litige seront les RSL Grade 3, en vente dans la salle.  
Le comité d'organisation fournira 3 de ces volants lors des finales .
- **Tableaux** : **Par poule de 3 ou 4 avec 2 sortants, puis par élimination directe**  
Simples et Mixtes le samedi . Doubles le dimanche.  
Inscription autorisée dans une seule discipline par jour

**Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions.**

**En accord avec le juge-arbitre principal, les tableaux pourront être regroupés, scindés ou agrandis**

- **Tirage au sort** : **Le tirage au sort aura lieu le mardi 5 mars 2019.**  
Les joueurs forfaités après cette date ne seront pas remboursés (sauf certificat médical).

- **Convocations** : les convocations seront envoyées par mail. Elles seront également mises en ligne sur le site du club à partir du jeudi 7 mars 2019

- **Récompenses** : les joueurs seront récompensés (lots/ bon d'achats) à partir des finales, et à l'issue de celles-ci. Le montant total prévu des récompenses est de 1500 euros .

- **Restauration** : sur place : sandwiches, croque-monsieur, hot-dogs, boissons, gâteaux, crêpes, bonbons...

- **Stand** : Un cordeur sera présent durant toute la durée du tournoi.

- **Internet** : toutes les informations sont disponibles sur le site du club :

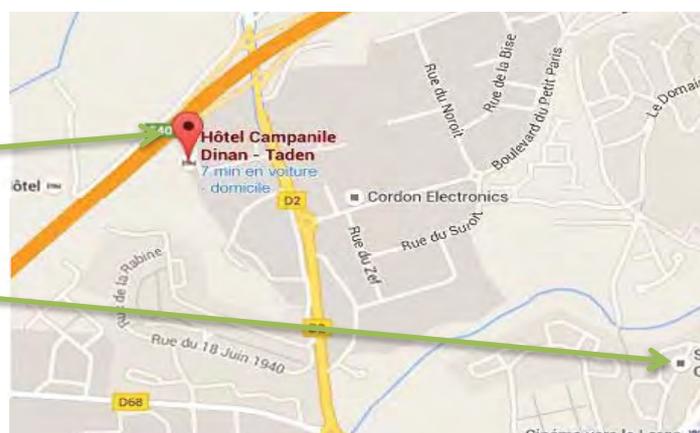
<http://club.quomodo.com/bcq22>

- **Contacts** : N° de téléphone à contacter le jour du tournoi : **06.49.55.60.89 (Michel)**  
ou **06.32.01.94.91 (Pierrick).**

- **Hébergements** : chez notre partenaire

Hotel Campanile

Salle de sport



• [Plan d'accès de la salle :](#)

Vers St Malo / Rennes



Vers St Brieuc / Brest



## Règlement Particulier du 4<sup>e</sup> Tournoi des Remparts

N° de dossier: 1801979

N° d'autorisation : 18.BRET.22/TI.F./004

<sup>1</sup> Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

### Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBaD, de la LBBA et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroule les 9 et 10 mars 2019
3. Sur 9 terrains dans la salle Némée de Dinan
4. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel federal Badplus
5. Le juge arbitre du tournoi est Pierrick Barrilier  
Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur<sup>1</sup> ne respectant pas les règlements cités en 1.  
Adjoint, le cas échéant, de Michel Vanlande

### Séries et tableaux

6. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories minimale à vétéran et au niveau national.
7. Ouvert aux joueurs dont le rang fédéral est supérieur à 100 dans la discipline demandée (Tout joueur jusqu'à N2 inclus).  
**En conformité avec l'article 3.2.1 du RGC, l'organisateur répartira équitablement les joueurs en tableaux où le CPPH sera le critère de répartition et non plus la série de classement. Dans ce cas un tableau sera constitué des joueurs, joueuses ou paires ayant un CPPH compris entre la valeur X et la valeur Y.**
8. Chaque joueur peut participer à un tableau sur 2 disciplines, dans les disciplines suivantes : SH, SD, DH, DD et DM.  
Il n'est possible de s'inscrire qu'à un seul tableau le samedi (simple et mixte impossible)
9. Le tournoi se disputera en poules puis élimination directe
10. La confection des tableaux, en partenariat avec le juge Arbitre, sera réalisée par le comité d'organisation  
Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.

### Inscriptions et liste d'attente.

11. La date limite d'inscription est fixée au 3 mars 2019 (Date de réception )  
Tout tableau, dès lors qu'il sera complet, pourra être clos avant la date limite des inscriptions.
12. Le tirage au sort sera effectué le 06 mars 2019  
Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du 21 février 2019
13. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur devra être licencié à la date du tirage au sort.
14. Les inscriptions sont à envoyer à Vanlande Gaëlle 11, rue du Clos Neuf 22650 Beausais sur mer  
Et ne seront pas prises en compte sans un règlement par chèque à l'ordre de BC QUEVERTOIS
15. Les droits d'engagement par participant sont (en euros) pour :  
1 tableau 12 et 2 tableaux, 18 (2 euros seront reversés à la FFBaD par participant - CF:Art 2.1 annexe 13 du RGC
16. Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à 270 , la sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions prises.
17. Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre d'arrivée des inscriptions.
18. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.



## Forfaits

19. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
20. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.  
Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la LBBA ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
21. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.

## Durant le tournoi

22. Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
23. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
24. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
25. Pour les tableaux prévus par le RGC (P et NC) l'organisateur fournira des volants plastiques
26. Pour les autres tableaux, le volant plume officiel sera le RSL GRADE 3  
En vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.  
Ces volants seront à la charge du Comité d'organisation à partir des finales  
Et à raison d'un nombre de volant de 3 par match et au partage entre les joueurs dans les autres cas.
27. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier.  
Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
28. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office.
29. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
30. A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation (test de volants inclus).
31. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
32. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
33. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.
34. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
35. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
36. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois.  
En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
37. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
38. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
39. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
40. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
41. Il est interdit de fumer dans la salle.
42. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.

